

Hondeghem, cinquième commune qui s'engage pour la langue régionale flamande

PUBLIÉ LE 22/09/2015

PAR MARGAUX BODDAERT (CLP)

Après d'autres communes, celle d'Hondeghem a signé la charte pour dire « oui au flamand » (« Ja om 't Vlamsch»). Un engagement qui pourrait aller jusqu'à un enseignement aux écoliers dans le cadre des TAP.



Jean-Pierre Feramus et Jean-Paul Couché ont ratifié samedi la charte disant « oui au flamand ».

Après Steenvoorde, Ochtezele, Flêtre et Saint-Jans-Cappel, le village d'Hondeghem a signé samedi la charte « Oui au flamand», traduisez « Ja om 't Vlamsch ».

Le maire, Jean-Pierre Feramus, s'est réjoui de ce contrat passé avec l'Institut de la langue régionale flamande (IRLF) : « C'est notre héritage et vous voyez que le flamand n'est pas une langue morte, il faut juste la sortir de son sommeil. »

Seize thèmes choisis dans la charte.

En choisissant seize thèmes parmi le catalogue de la charte, Hondeghem fait partie des communes ayant le plus fort engagement.

Voté à l'unanimité au conseil municipal, le projet s'inscrira désormais dans la politique du village. Au menu des engagements ratifiés samedi, on trouve la création de panneaux bilingues, mais aussi la volonté de pratiquer un bilinguisme systématique dans les mairies (à travers les cartes de visite, les invitations, les logos ou encore les en-têtes officiels).

Dans les discours officiels la langue flamande sera également introduite.

Finalement –et c'est le plus gros du travail de la mairie– la charte prévoit de mettre en place une étude auprès des parents, afin d'aboutir à un enseignement en flamand, principalement dans les TAP (temps d'activités périscolaires).

Le président de l'IRFL, Jean-Paul Couché, a apprécié l'ambition du village, mais surtout son engagement à « faire sortir le flamand de nos murs ».

Cette initiative pourrait en appeler d'autres dans la Flandre, afin de revendiquer et de faire apprécier notre langue régionale, au même titre que celles des Bretons, des Corses ou encore des Alsaciens.